

Accusé de réception en préfecture  
091-219106929-20240911-2024-359-AU  
Date de télétransmission : 18/09/2024  
Date de réception préfecture : 18/09/2024



Maison Pour Tous de Courdimanche

**CARACTÈRE EXÉCUTOIRE**

- déposé en sous-préfecture le
- affiché en mairie le
- notifié le

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice générale des services  
Karine COMBAUD

**DÉCISION n°2024/359**

**Objet : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers de danse de septembre à décembre 2024 - Laurine TROUCHKINE--BARBIER, Auto--entrepreneur**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu le projet de contrat avec Mme Laurine TROUCHKINE--BARBIER, Auto-entrepreneur ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Considérant le projet de contrat avec Mme Laurine TROUCHKINE--BARBIER, Auto-entrepreneur, répond aux besoins de la Commune ;

Considérant que, dans le cadre de l'axe « Vivre ensemble et transmission » et de l'objectif « Utiliser la médiation culturelle comme moteur de progression sociale » de son projet social, le Centre Social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche souhaite faire appel à un prestataire en vue de l'animation, pour le projet comédie musicale, de 10 ateliers de danse du 30 septembre au 20 décembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de proposer cette prestation aux habitants ;

**DÉCIDE**

**Article 1**

De signer un contrat de prestation avec Mme Laurine TROUCHKINE--BARBIER- Auto-entrepreneur, domiciliée au 91 ter rue de Versailles à MASSY (91300), en vue de l'animation, pour le projet comédie musicale, de 10 ateliers de danse, du 30 septembre au 20 décembre 2024, au Centre social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche.

**Article 2**

Le montant total de cette prestation s'élève à 500 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Accusé de réception en préfecture  
091-219106929-20240911-2024-359-AU  
Date de télétransmission : 18/09/2024  
Date de réception préfecture : 18/09/2024

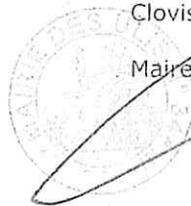
Article 3

Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 11 septembre 2024



Clovis CASSAN

Maire des Ulis